AR PREFECTURE
016-200054047-20200525-2020_05_25_15-DE
Reçu le 28/05/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 27
Excusés-Absents : 00
Délégations : 00

Date de Convocation :
lundi 18 mai 2020

Date d'affichage :
Lundi 18 mai 2020

Le vingt-cinq mai deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni exceptionnellement à la salle du Moulin en raison des mesures de distanciation liées au virus COVID 19, sur convocation en date du lundi 18 mai 2020, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, Mme DUMASDELAGE Chantal, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, Mme SOULAT Séverine, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s:

Délégations :

Secrétaire de séance : Mme BOURDIER Elise

2020/05/25
N°15

15. Mode de désignation des membres du conseil municipal appelés à siéger au sein des syndicats de communes et syndicats mixtes

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5212-7 et L.5721-2 régissant le fonctionnement des syndicats de communes et des syndicats mixtes, la Ville est adhérente à plusieurs de ces structures, au sein desquelles elle doit désigner ses délégués titulaires et/ou suppléants.

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- De ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des syndicats de communes et syndicats mixtes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des syndicats de communes et syndicats mixtes,

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 26 mai 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)